

Le bonheur est-il toujours dans le pré ?

Pauvreté, solidarité, exclusion en milieu rural dans le Gers

Cahier n°6 : De la pauvreté chez les agriculteurs du Gers

Une approche sociologique compréhensive

François-Xavier Merrien

MSC Maignaut-Tauzia

msc.analyses@gmail.com

Rapport pour Gers Solidaire

Auch

Décembre 2021



CAHIER N°6

DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES AGRICULTEURS DU GERS

Une approche sociologique compréhensive

I - « Se serrer la ceinture » : la culture de la pauvreté des agriculteurs

II - Les agriculteurs en difficulté et les minima sociaux

III - L'aide sociale : d'une réticence culturelle à l'acceptation sous contrainte financière

IV - Les agriculteurs en difficulté : endettement, conciliation, dépression, suicide

I - « SE SERRER LA CEINTURE » : LA CULTURE DE LA PAUVRETÉ DES AGRICULTEURS

Dans les années 60, l'anthropologue Oscar Lewis¹ explique que ce qui définit la culture de la pauvreté, c'est l'abandon au destin. Les pauvres vivent au jour le jour, ils déploient une culture des opportunités immédiates qui leur permet de faire face à la vie de tous les jours mais qui les maintient dans leur position sociale.

De toute évidence, cette définition ne s'applique pas aux agriculteurs du Gers. Si les agriculteurs pauvres n'espèrent pas un avenir meilleur, leur habitus culturel, historiquement forgé, repose au contraire non sur l'abandon au destin mais sur une forme de volontarisme austère que l'on peut désigner par l'adage « Vivre avec ce qu'on a ».

A - Vivre avec ce qu'on a

Les agriculteurs sont des gestionnaires sévères de leur existence. Vivre avec ce qu'ils ont est leur doxa. Ils chérissent leur indépendance. Depuis des siècles, ils ont appris à se serrer la ceinture (cf Cahier N°2). Vivre, c'est, pour eux, se satisfaire des nécessités vitales et apprendre à ne pas espérer davantage. Cette culture n'est pas très différente de celle des classes populaires des années 1950 et 1960 en Europe², hormis le fait que le salarié du milieu du XXème siècle est rarement propriétaire de son logement, même s'il espère le devenir un jour.

Dans leur très grande majorité, les agriculteurs ont acquis leur exploitation, ils espèrent transmettre à leur descendance ce qui fait l'objet de tous leurs soins.

« Pendant 40 ans, vous avez travaillé pour améliorer quelque chose. Après on laisse tomber, on arrête et on vend tout ? il y a un enfant qui veut rester, bien, très bien, malheureusement le jeune, il va vivre dans la misère. » (exploitant retraité).

Une de nos interlocutrices nous dit : *« Mon père est agriculteur, il est parti à la retraite et nous avons fui l'agriculture en courant, les 3 (2 garçons, 1 fille). On a vu tellement nos parents bosser petits, qu'on s'est dit on va trouver un truc où on a des con-*

gés, où on ne craint pas tout le temps la météo, où on a toujours un salaire qui tombe malgré les conditions météo... Mon père ne veut pas vendre ; il me dit il n'est pas possible que je sorte de chez moi et que j'aie un voisin ! Avoir quelqu'un sur sa terre c'est inconcevable, il a 64 ans, il l'a mise en fermage, il est toujours chez lui ».

B- Se serrer la ceinture : une culture

Agriculteur de la Ténarèze, 75 ans

« Les exploitations étaient petites, 20 ou 30 ha, on s'en sortait parce qu'à l'époque il n'y avait rien à payer, il n'y avait pas d'électricité, les gens élevaient beaucoup de volailles, ils élevaient des lapins, des canards, des dindons, des oies, des poulets, ils élevaient deux cochons qu'ils tuaient, ils faisaient des provisions pour l'année, ils vendaient les œufs, les œufs payaient largement l'épicerie, les œufs finançaient les dépenses, les chaussures on les faisait durer, on allait chez le cordonnier à Valence. »

Agriculteur retraité

« La retraite ? c'était dur en travaillant, alors il y en a qui disent que 830 euros par mois, ils ne les ont jamais eus quand ils étaient agriculteurs. On vivait chichement, on n'achetait pas la viande, le poulet c'était toujours le poulet de la ferme, et tout ce qui s'ensuit, les œufs et presque toute la nourriture, il y avait le jardin et tout ça ; les 830 euros, moi, je les ai jamais gagnés en travaillant. »

Une agente municipale

« En milieu rural, il y a une misère invisible ; par ici, il y a beaucoup d'agriculteurs à la retraite, des toutes petites retraites, mais ce sont des gens qui ont de la dignité, qui ne savent pas demander, je suis fille de paysans, je sais ce que sais, on a vécu avec presque rien, on consommait ce qu'on produisait, mon papa allait tous les soirs vendre le lait au village et avec ça, il achetait le café, l'huile et le sucre, les trois ingrédients qui étaient indispensables, mais on disait toujours qu'on vivait bien etc. Lorsqu'on a vécu à la terre, on s'accommode de peu et on transforme beaucoup, on est habitué à économiser, c'est une culture paysanne on fait toujours des conserves, on est habitué, on est habitué à mettre tout en conserve ou dans le congélateur, moi-même j'ai pris l'habitude de stocker et ça m'est resté, je fais toujours des pots

¹ Lewis O., *Five Families: Mexican Case Studies in the Culture of Poverty*, New York, Basic Books, 1959; Lewis O., *La Vida : A Puerto Rican Family in the Culture of Poverty*, San Juan and New York, Random House, 1966.

² Hoggart R., *La Culture du pauvre*, Paris, Ed de Minuit, 1970.

Couple d'agriculteurs à la retraite

« Le père : A la campagne, même si c'est dur, on fait avec, on se contente de ce qu'on a, on ne va pas taper aux portes pour demander des aides. Autrefois quand on ne s'en sortait pas, on ne disait rien, on se serrait la ceinture, on faisait avec ce qu'on avait, on vivait une vie de con, on ne profitait de rien, pas de loisirs. L'épouse : Mais c'était différent aussi, la nourriture, les gens ils mangeaient à la maison et s'il n'y en avait pas, il n'y en avait pas, on n'allait pas courir les magasins parce qu'il manquait un bout de fromage. Le voisin, il voulait pas que sa femme achète de l'huile pour mettre dans la salade parce que c'était trop cher, on faisait tout avec la graisse de canard et d'oie, maintenant ça part au fumier et on achète l'huile. Mes parents, quand il n'y avait pas d'huile, ils faisaient chauffer la graisse, s'il n'y en avait pas, on faisait avec autre chose, c'est pas comme maintenant ».

Un habitus grignoté par la société de consommation

Cet habitus forgé depuis des siècles est demeuré la norme de vie chez une majorité d'agriculteurs du Gers. Néanmoins, sous l'influence de la société de consommation, de la lutte pour la distinction, des offres bancaires et de la PAC, une fraction des agriculteurs a commencé à changer d'habitudes de vie. Ils se sont endettés pour acheter du matériel (tracteurs, machines agricoles) au-delà des besoins de l'exploitation. Parfois aussi, le ménage s'est endetté auprès d'organismes financiers pour connaître une vie similaire à celle des foyers urbains, abandonnant les pratiques austères de leurs ascendants.

Une assistante sociale de la MSA nous explique qu'elle a « accompagné beaucoup de familles avec énormément de crédits à la consommation et des situations de surendettement très importantes ce qui n'est pas du tout la mentalité de la génération d'avant, on ne s'endettait pas, même pour faire des travaux, ils se disaient : non si je peux pas payer je le fais pas. Dans la génération d'après, c'est différent, même dans l'exploitation, ce sont des gens qui ont emprunté, qui ont investi, qui ont une autre façon de faire. »

C - La paupérisation du monde agricole

Les graphiques de l'évolution des revenus des agriculteurs révèlent clairement une chute du revenu agricole, tout particulièrement au cours des dernières années.

Dans leur très grande majorité, les agriculteurs que nous avons interrogés ont le sentiment aigu d'une paupérisation du monde agricole. Beaucoup l'attribuent d'une part à la réforme de la PAC de 1992 et, d'autre part, à un nombre croissant d'épisodes météorologiques, de problèmes sanitaires malheureux et d'évolutions erratiques des prix.

Éleveur de bovins, Côteaux de l'Astarac

« Quand je reprends (vers 1970), c'était pas la misère mais, en travaillant, on avançait, on gagnait de l'argent, pas pour faire des paies de ministre, mais on en vivait. Aujourd'hui, on ne peut plus en vivre, on payait toutes les charges d'exploitation, s'il fallait refaire un toit, on pouvait le faire, aujourd'hui on ne peut plus. Après il y a eu la PAC, ça été la course à l'hectare, pour les primes, les primes, les primes et les primes, mais nous on touchait beaucoup moins, on touchait 200, 280 l'hectare, un peu plus loin d'ici, ils touchaient 600 l'hectare, dès le début, la PAC a été faite pour les riches, pas pour les pauvres, tout le monde le savait. La PAC, elle veut maintenir les agriculteurs, pas sur les côteaux, qu'ils disparaissent pas sur la plaine... C'est la course aux hectares à cause des primes, quand il y a 1 hectare qui se libère, il y a 15 agriculteurs dessus ... Aujourd'hui, on est complètement prisonniers de la PAC. Il y a quelques temps, la PAC ça représentait 50% du revenu, aujourd'hui, c'est 90%. Avant, avec les revenus de l'exploitation, il nous restait les primes PAC en totalité, c'était de l'argent disponible pour n'importe quoi. Aujourd'hui il faut manger les revenus de l'exploitation plus les primes PAC et encore on s'en sort pas, vous avez intérêt à ne pas avoir de malchance avec les troupeaux, à ne pas casser de matériel ».

Expert agricole

« Leurs parents vivaient très bien sur ces 30 hectares : si je prends la Lomagne c'était du melon, c'était de l'ail, c'était des porte-grains, ... je veux dire ils vivaient avec ça. Y avait quatre vaches, ça veut dire qu'il y avait quatre veaux par an, qui arrivaient au bon moment. Ils avaient un système qui était plutôt bien fichu. Y avait la volaille, un peu de melon, un peu d'ail et finalement ils vivaient. Sauf que, effectivement, y a toujours un fils qui est resté là, qui a hérité, qui lui n'a pas modernisé, qui n'a pas acheté son voisin et il a toujours ses 10, 20, 30 hectares. Et effectivement il est en train de galérer pour finir. »

Jeune agriculteur

« Pour le Gers, faut au moins 150 hectares. Si vous êtes en dessous c'est très compliqué ; Je connais un gars qui était à peine en dessous de 100 hectares qui a arrêté pour aller travailler dans un abattoir de canards... Si vous êtes pas dans une dynamique de combattant, que vous êtes déprimé, vous passez pas le cap. Et je pense que ça joue sur le moral des agriculteurs ».

Agricultrice

« Je cherche à avoir un revenu qui soit stabilisé car le problème sur une exploitation est que ça fluctue tout le temps, soit parce qu'on a des problèmes climatiques, soit parce qu'on a des problèmes de prix, vous avez beau avoir des assurances, ça vous maintient mais ça ne va pas vous assurer un revenu. Ne pas perdre de l'argent, rentrer dans vos frais. Mon conjoint n'a pas de revenu, on a la prime d'activité qui rentre, au maximum 350 euros par mois, on doit vivre à 2 avec au maximum 500 euros par moi, c'est sûr que vous faites tout le temps attention, vous mangez à la maison, vous faites le jardin, la viande on se la fait... »

Certains agriculteurs laissent éclater leur colère.

« La solidarité agricole, elle est où ? Ils attendent qu'il tombe (nb : leur voisin agriculteur) pour le bouffer ! » (un agriculteur, AG du SAMU Social Agricole du Gers)

D - Un mode de vie en décalage et ses effets collatéraux

La vie rurale d'aujourd'hui ne signifie pas seulement vivre avec un revenu contraint et incertain, mais aussi un isolement social croissant et une vie en décalage, de plus en plus dure (horaires, possibilité de prendre des vacances, du temps libre, etc.), souvent difficile à vivre pour les conjoints.

Ancienne agricultrice

« L'exploitation a toujours bien marché, c'était pas le problème mais après c'était les problèmes de vivre avec un agriculteur qui est tout le temps dans le boulot, qui a pas de vie de famille. Quand

je disais « j'aimerais bien passer un dimanche par mois avec les enfants - parce qu'on avait deux enfants - il disait « t'as qu'à aller le dire au banquier ». Je trouvais ça un peu dur. Et puis à force d'être toute seule à gérer, ma partie plus les enfants, je le supportais plus. C'est la dureté du milieu agricole. Je l'ai connu avant et je l'ai connu avec lui, j'ai pas supporté. Au bout d'un moment ça va plus, j'ai décidé de partir. »

Exploitante agricole (élevage)

« Les femmes d'aujourd'hui veulent avoir des horaires de fonctionnaires, on s'en rend compte en élevage, il y a trop d'astreintes le week-end, les femmes veulent finir à des heures à peu près correctes, c'est vrai que les femmes qu'ils (les agriculteurs) rencontrent sont pas prêtes à accepter que tous les jours il rentre à minuit, on veut qu'il soit là un minimum ».

« On a de plus en plus de travail, la main d'œuvre salariée ou la famille, avec l'oncle, les cousins etc., ça existe de moins en moins et il y a beaucoup d'agriculteurs qui se retrouvent tout seuls ; il y en a qui vont pas mal à la chasse, ce sont les battues du village au moins ça leur fait une ouverture, c'est un milieu d'hommes, quelquefois, ils se rencontrent chez le concessionnaire ou à la coopérative, c'est tout. »

Laissons la conclusion de ce chapitre à une assistante sociale de la MSA.

« La surcharge de travail qui fait que l'on s'isole, le manque de ressources qui fait qu'on est privé d'une vie sociale plus élargie, des loisirs et même de consommations assez simples ; cet isolement de la personne qui ne veut pas montrer ses difficultés, parce que des voisins solidaires, il n'y en a pas comme avant, des corvées partagées, les paysans sont plus indépendants qu'autrefois mais il y a quand même des voisins qui peuvent aider en cas de maladie, mais ce n'est plus aussi courant que ça l'était. »

II - LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ ET LES MINIMA SOCIAUX

Après avoir détaillé les chiffres, il est donc nécessaire de comprendre l'importance du non recours.

A - Les chiffres

Les chiffres fournis par la MSA font apparaître des taux de minima sociaux agricoles relativement faibles, surtout si on prend en considération le pourcentage élevé d'exploitations qui déclarent des revenus nuls ou négatifs :

Tableau : Minima sociaux dans le Gers (régime agricole, 2020)

Minima sociaux (Régime MSA)	Taux	Nombre
RSA	2,70%	491
Prime d'activité		2 877
CSS (complémentaire santé solidaire)	8,60%	1 399
CMU	6,40%	2 011
Minimum vieillesse	1,70%	441

Source : MSA, 2021.

A titre de comparaison, 13 950 actifs du département (CAF) perçoivent la prime d'activité et un peu moins de 4%, le RSA³.

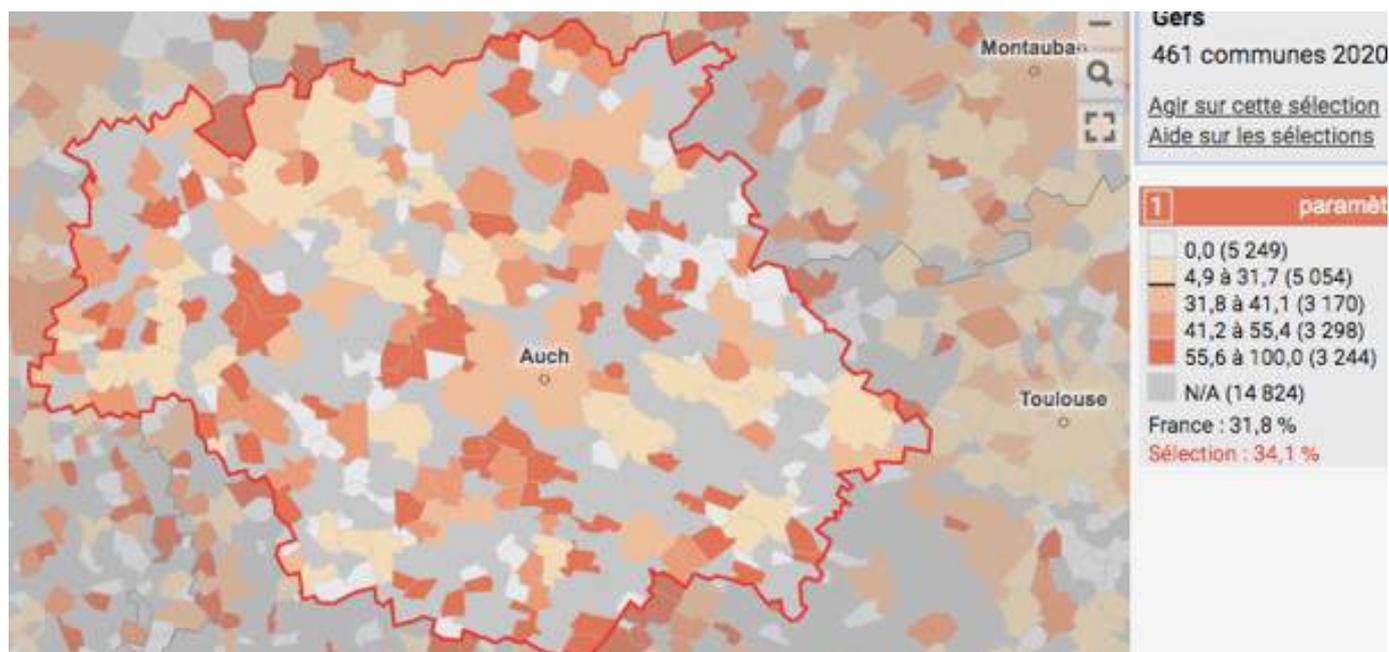
B - Qui sont les agriculteurs en difficulté et les bénéficiaires des minima sociaux ?

Catégories principales :

- Petites surfaces, peu productives, en polyculture
- Bovins viande, beaucoup sur les côtes
- Volailles (grippe aviaire)
- Maraîchers (calamités climatiques)
- Apiculteurs
- Elevages caprins
- Elevages canins

³ Les chiffres fournis par la CAF pour 2020 diffèrent des chiffres fournis par le site national de la MSA. La CAF indique 3 792 foyers bénéficiaires pour le régime CAF et 429 bénéficiaires pour la MSA.

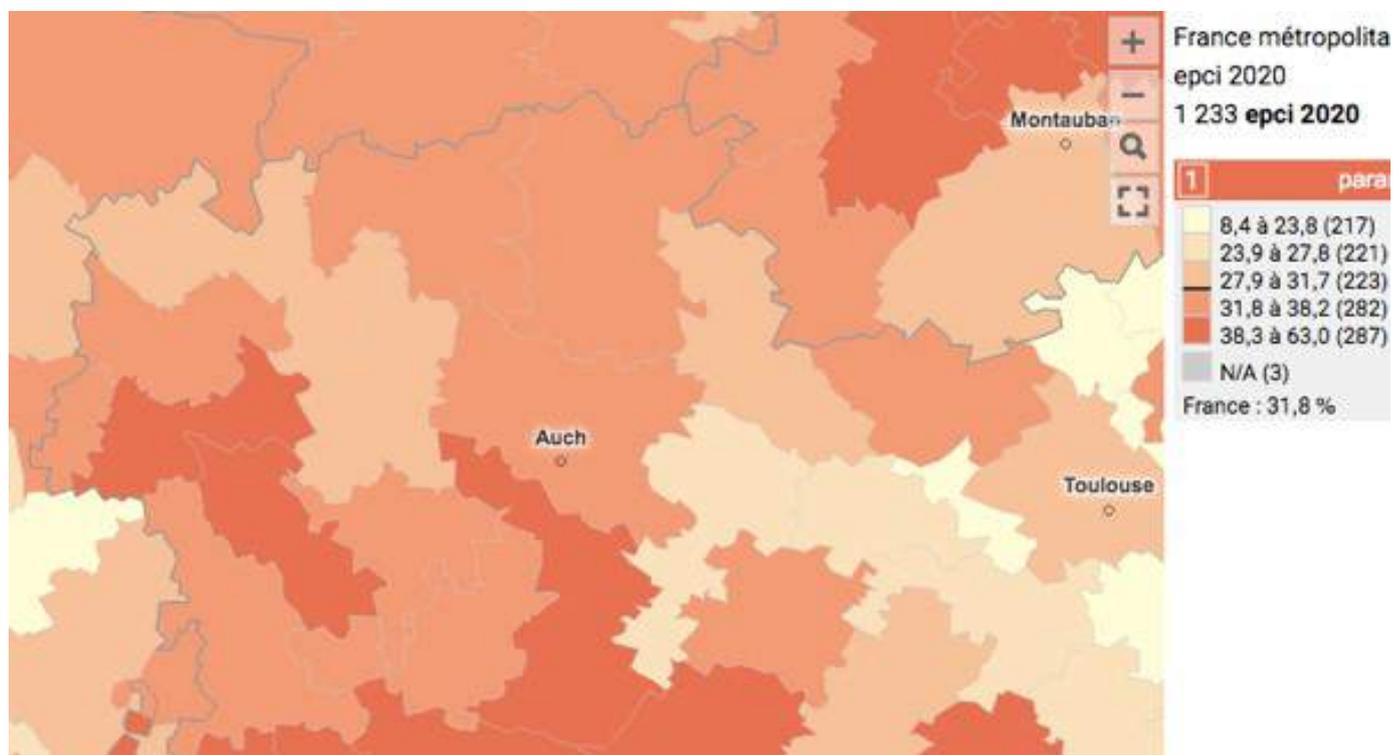
Carte : Part de la population agricole du Gers percevant le RSA ou la prime d'activité en 2020 par commune



Source : MSA. (taux sur 1000 et non sur 100) 2020 (sur 1000 et non %)

Moyenne agricole (MSA): 3,4 % et non 34,1%

Carte : Part de la population agricole du Gers percevant le RSA ou la prime d'activité en 2020 par EPCI.



Source : RSA par **EPCI** (taux sur 1 000 et non sur 100, comme l'indique le tableau de la MSA)

« La viticulture, sur les dernières années, y a vraiment eu une amélioration des résultats. Donc dans le RSA, il y en a plus, on va dire... Au niveau éleveur, il y a eu les deux grippes aviaires, des gens qui se sont retrouvés sans production, arrêt de production ; donc il y a eu des demandes... Après, on a des éleveurs bovin-viande, laitier, souvent des laitiers de petites structures, qui sont un peu sur la fin d'activité, là j'en ai plusieurs... Dans le cadre de la Commission RMI, un des conseillers généraux présents à la commission a dit « c'est pas normal que quelqu'un

qui ait 110 hectares ou 90 vaches puisse avoir le RMI ». Ça ne paraît pas plausible mais en réalité je vois des gens avec des structures qui théoriquement doivent tenir la route mais qui sont déficitaires ! Et après, dans les jeunes, on en a eu beaucoup sur des projets d'installation de gens en maraîchage, qui s'installent hors structure familiale. Souvent c'est des gens qui arrivent avec aucun moyen, que des bras. Faut de la trésorerie. Et là, on a eu beaucoup de gens qui ont demandé le RSA. » (Un conseiller AGRIDIFF de la Chambre d'agriculture)

« Dans les bénéficiaires agricoles du RSA, je pense qu'il y a majoritairement des bénéficiaires hommes-célibataires, ensuite des familles et après des dames célibataires ou seules. Des gens plutôt âgés, c'est vraiment la tranche plus de 50 ans. » (Conseiller AGRIDIFF, Chambre d'agriculture)

« Les agriculteurs que j'ai, c'est des gens vieillissants. Clairement, des gens vieillissants, des gens qui n'ont pas su se renouveler et sur des petites surfaces. Ici, c'est entre 10 et 30 ha. Je parle pas de maraîchers, je parle d'agriculteurs » (Assistant social spécialisé ouest et sud du département)

« Sur la MDS de Nogaro où j'ai 90-95 accompagnements, j'ai un dossier sur cinq agricole. Et sur la MDS de Condom, où j'ai entre 80 et 95 accompagnements, j'ai un dossier sur quatre qui est agricole. Un peu moins que la

MDS de Mirande mais la MDS de Mirande représente à peu près la somme des deux autres. C'est la plus grosse MDS (...). Il y a une énorme problématique rurale ! (...) » (Assistant social spécialisé (juin 2019))

« Plus de 50 ans. Petite ferme, petite surface. Moi, c'est plus des gens qui gèrent bien, mais qui ne gèrent rien ou qui gèrent 4 fois rien. » (Assistant social spécialisé nord et est du département)

« Je suis 194 dossiers sur le secteur de Mirande, 1 dossier sur 3 est agricole, sur ces 3, il y en a 2 qui sont maraîchers, ils sont tous en très grande difficulté. » (Assistant social spécialisé octobre 2021)

« Pour les maraîchers c'est catastrophique. Ça fait au moins trois ans, avec les calamités et compagnie qui font énormément de mal. Le maraîchage, c'est une des activités agricoles les plus pénibles qui soit, notamment ceux qui ont fait le choix du Bio et du travail manuel - désherbage à la main et j'en passe et des meilleures...comment expliquer à quelqu'un qui bosse du dimanche au dimanche, qui bosse comme un fou, qui fait pas semblant, qui s'accroche à son éthique écologique - qui sont pas là que pour vendre des légumes mais aussi une pratique, qu'il soit obligé de demander et de vivre avec le RSA, mais c'est tout simplement hallucinant ! ».

ont demandé le RSA, la plupart sont des jeunes, ou ils ont créé leur activité par affinité personnelle ou ils ont repris l'activité parentale ; ce sont des gens formés, tous ont passé le diplôme agricole. »

« Tous les apiculteurs de mon secteur (10 au total)

« Je dois rencontrer prochainement Monsieur Y. Il a 90 vaches. Autrefois, il aurait vendu les veaux au marché, il serait un homme riche. Aujourd'hui, sa viande est trop chère. Le veau italien s'impose. S'il ne vend pas, ses veaux grandissent, la chair n'est plus blanche. Les veaux deviennent des broutards ⁵ qu'il faut nourrir et qui coûtent cher ; il ne s'en sort pas. Pendant deux ans, il a touché la prime d'activité. Il va falloir lui expliquer que ce n'est plus possible ; qu'il va tomber au RSA... » (Assistant social)

⁴ Paroles d'experts (conseillers agricoles, travailleurs sociaux du département et de la MSA, syndicalistes). Je remercie sincèrement toutes les personnes ressources qui m'ont accordé généreusement leur temps et offert leur expertise et qui ne souhaitent pas être identifiées formellement.

⁵ Broutard : « Veau rouge ; veau sevré (qui a brouté) qui a été nourri à l'herbe ensuite et dont la viande est plus rouge que celle du veau de lait ». Dico sciences animales, CIRAD.

III - LES AGRICULTEURS ET L'AIDE SOCIALE : D'UNE RÉTICENCE CULTURELLE À L'ACCEPTATION SOUS CONTRAINTE FINANCIÈRE

« Le monde rural, c'est un métier de labeur, de sueur, le travail, c'est produire des choses. Être obligé de dire : « je ne peux pas en vivre », c'est s'avouer et avouer qu'on ne peut pas vivre avec ce qu'on fait... quel désaveu d'être obligé de mendier, parce qu'ils le vivent comme ça, de demander un peu de RSA pour pallier leurs besoins ! »

A - Du refus de l'assistance à la demande sous contrainte financière

Traditionnellement, la fierté paysanne a été et demeure un obstacle à la demande des minima sociaux et tout particulièrement du RSA, assimilé à l'assistance. « C'est pas du tout culturel dans le milieu agricole, franchir le seuil d'un service social et rencontrer une assistante sociale, c'est mission impossible pour la plupart des agriculteurs », nous dit un travailleur social.

Des assistantes sociales, observatrices empathiques des difficultés des agriculteurs, expriment avec beaucoup de finesse les freins des agriculteurs à solliciter une aide sociale :

Une femme médecin, à la retraite, qui a longtemps exercé en milieu rural, aujourd'hui bénévole dans une épicerie sociale, explique : « ces agriculteurs qui travaillent comme des malades et qui ne tirent rien de leur travail... Il suffit d'une mauvaise année... qui ont fait des crédits pour le tracteur, qui ont des frais pas possibles, de la coopérative etc., ils veulent se débrouiller tout seuls, on va faire nos poules, on ne veut pas demander de l'aide, c'est trop la honte. On vit chichement mais on ne demandera pas d'aide, on n'en a jamais eu, ils ne viendront jamais ici (à l'épicerie sociale) ».

Encadré : Le droit au RSA et à la prime d'activité pour les exploitants agricoles

Les agriculteurs sont éligibles à la prime d'activité ainsi qu'au revenu de solidarité active (RSA).

Les foyers qui disposent de faibles ressources, à savoir si l'ensemble de leurs revenus, y compris les prestations familiales, est inférieur à un montant forfaitaire, sont éligibles au RSA et peuvent ainsi percevoir une aide correspondant à la différence entre le montant forfaitaire du RSA et la moyenne mensuelle de leurs revenus. L'article D. 262-17 du code de l'action sociale et des familles dispose que le droit au RSA est ouvert aux non-salariés agricoles, qu'ils soient imposés au régime du forfait ou au régime du réel, dès lors

que leur dernier bénéfice agricole connu n'excède pas 800 fois le montant horaire du salaire minimum de croissance (SMIC) en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de référence (8 200 euros, sur la base d'un montant horaire de 10,25 euros en 2021). Ce montant est majoré de 50 % lorsque le foyer se compose de deux personnes et de 30 % pour chaque personne supplémentaire. L'article R. 262-18 prévoit un aménagement pour les exploitations au micro-bénéfice agricole. Ces foyers sont également éligibles à la prime d'activité, qui vise à compléter les ressources des exploitants aux revenus modestes, en améliorant ainsi leur pouvoir d'achat.

Pourtant, au moment de crises agricoles, certains agriculteurs se sont vu contraints de franchir le pas et de solliciter le RMI. Pour les agriculteurs, le sentiment de honte était insupportable. Demander le RMI était très mal vécu et les gens ne voulaient pas que cela se sache. « Dans les petites communes, si l'agriculteur ne voulait pas le RMI mais qu'en plus, il savait que le maire allait être au courant, vraiment les gens qui le demandaient, c'était vraiment qu'ils ne pouvaient plus » explique un conseiller de la Chambre d'Agriculture d'Auch.

Aujourd'hui, les mentalités commencent à changer. La demande de RSA se fait de manière dématérialisée par Internet et le maire de la commune n'est plus mis au courant. Certains disent « c'est un complément à mon revenu. Ce n'est pas aussi négativement perçu. » (Conseiller agricole).

Ce changement d'attitude est cependant loin d'être généralisé :

« Il y a un très grand nombre d'agriculteurs qui ne veulent pas être des assistés. Quand j'en parle à quelqu'un de 50-55 ans, il me répond « Moi je n'ai jamais demandé ça, je ne vais pas le demander aujourd'hui ». Tout à l'heure, je rappelais quelqu'un, il a eu un infarctus il y a 2 ans, il n'a pas voulu déclarer d'arrêt de travail à la MSA et il ne veut pas demander le RSA, pourtant il a une grosse dette à la MSA ; je lui dis « ça vous aiderait à vivre et en plus vous pourriez donner un peu plus de vos rentes de culture à la MSA » Non, il ne veut rien demander, mais en même temps, il veut pas que la MSA l'embête sur sa dette ; c'est un céréalier, il y a une centaine d'ha mais après son infarctus il n'a pas pu travailler beaucoup ses terres, donc il a eu des récoltes mauvaises, en 2021, car des travaux n'ont pas du tout été faits, mais il refuse d'être aidé « Je le demanderai jamais » me dit-il. » (Travailleur social).

Le souci du « qu'en dira-t-on » est très présent et les agriculteurs parlent peu de leurs difficultés. Culturellement, l'habitus du monde agricole veut qu'un

agriculteur s'en sorte tout seul. Une assistante sociale de la MSA analyse très bien ce dilemme culturel et les difficultés à faire évoluer la situation :

« Pour ce monde agricole en difficulté, il y a certains dispositifs, il y a le RSA, sauf que pour ce public, il y a deux choses très difficiles : il y a une fierté paysanne, il y a un poids culturel ; le RSA pour eux, ça ne leur est pas destiné, dans leur esprit c'est quelque chose qui est fait pour des gens qui n'ont pas d'activité ; eux, ils ont un travail et ils veulent vivre de leur travail. Demander une aide, c'est reconnaître qu'ils ont échoué, échoué dans l'héritage. Tout notre travail va être de les accompagner, de faire en sorte qu'ils prennent conscience que ça va être temporaire, que peut-être plus tard, à leur tour, ils aideront un voisin, que quelqu'un d'autre un jour en aura besoin et qu'ils pourront les informer. »

On tend encore à taire ses difficultés : « Ces gens n'en parlent pas autour d'eux, quand j'en ai qui doivent venir ici (à la MDS*), certains me disent : ça vous dérange pas de venir à la maison ? je voudrais pas que ça se sache, etc. » (travailleur social). On se plaint (du Gouvernement, de la PAC, de la MSA...) mais on ne parle pas de ses difficultés. Beaucoup n'osent pas dire qu'ils sont obligés de recourir au RSA pour vivre.

Un jeune maraîcher nous explique : « En agriculture c'est vrai qu'on parle pas beaucoup ! Tout dépend avec qui j'en parle [du RSA]. Les gens qui ne sont pas du milieu agricole sont plus compréhensifs. Mes clients je m'entends super bien, là ça fait un an qu'on se connaît, on a une relation de confiance ! Et puis moi, j'ai pas de difficultés à parler ! Donc sur le marché pour expliquer comment c'est produit, comment je les abats, ça crée des liens ! J'en discute avec certains en leur disant que c'est dur, que je touche le RSA et y a moins de jugements ! Dans le milieu agricole ce sera toujours extrapolé, arrangé, ce sera jamais la vérité ! Le milieu agricole est vraiment dur. Après, entre éleveurs, on arrive à parler, c'est pas pareil qu'avec un céréalier ! »

* Maison Départementale des Solidarités, agence du Conseil départemental

B - Revendiquer l'aide

Avec le temps, l'attitude traditionnelle, mélange de honte et de méfiance, tend néanmoins à disparaître, notamment lorsque les circonstances particulières l'exigent. Les nouvelles attitudes sont partagées entre la revendication « coléreuse » (des plus âgés) et la demande légitime (des plus jeunes).

Un assistant social spécialisé, nous a expliqué comment les épisodes de grippe aviaire de ces dernières années ont changé le comportement des éleveurs de volailles :

« Quand y a eu les premiers épisodes de grippe aviaire en 2016-2017, un grand nombre d'agriculteurs ont été poussés par la MSA pour faire une demande de RSA. Tous, tous sont arrivés en disant « mais Monsieur, nous, c'est pas les 500€ que le département nous donne dont on a besoin, c'est de pouvoir faire refunctionaliser notre outil de travail le plus rapidement possible ! ».

Certes, les réticences et la méconnaissance des droits sociaux demeurent, mais désormais, le système agricole a intégré l'existence d'aides particulières en cas de difficultés financières et peu à peu, celles-ci sont moins perçues comme une aide sociale stigmatisante, synonyme de défaillance individuelle, et davantage comme une aide à l'exploitation :

« Pour la plupart, si leur comptable, leur propre comptable, ne leur avait pas dit, il faut demander le RSA, ils ne l'auraient jamais fait. Les comp-

tables n'hésitent plus à leur dire. » (Assistant social).

Certains agriculteurs vivent très mal le fait de devoir demander le RSA car les difficultés de leur exploitation ne sont pas le résultat d'un manque de travail ou d'erreurs professionnelles, mais d'évènements externes sur lesquels ils n'ont pas eu ou peu de prise : événement climatique, problème sanitaire, évolution des cours mondiaux.

Laissons parler un des assistants sociaux en charge de cette profession :

« Ils arrivent me voir, ils sont en colère et ils ont raison de l'être, pas les plus jeunes, les anciens, je veux dire, 50-55 ans : Expliquez-moi Monsieur, qu'est-ce que je viens faire ici, pourquoi je dois rendre des comptes ? ce n'est pas de ma faute si ça m'arrive et qu'est-ce que je peux faire de plus ? ». Une personne normale si son activité ne rapporte pas, il va faire autre chose, mais eux, ils ne peuvent pas, ils ont une ferme sur les épaules, si c'est une reprise familiale c'est sentimentalement important, si ce n'est pas le cas, ce sont tout de même des investissements financiers importants qu'il faut rembourser, ils ont investi dans la ferme, dans les terres, dans le cheptel, et ce qui fait que les gens se lèvent très tôt tous les matins, parce qu'ils font un boulot qui leur plaît ; ils font manger la population et ils sont obligés de demander le RSA, effectivement je comprends qu'il y a quelque chose qui ne va pas et qu'ils deviennent fous ».

Encadré : Survivre aux aléas climatiques

« Je suis 194 dossiers sur le secteur de Mirande, 1 dossier sur 3 est agricole, sur ces 3, il y en a 2 qui sont maraîchers, ils sont tous en très grande difficulté. Pour les maraîchers, il y a un problème essentiel qui se déroule depuis quatre ans, cinq ans presque, ce sont les aléas climatiques, si vous prenez la culture de la tomate, ça a été une catastrophe ; en mars/avril, il y a des plants sous tunnel qui ont gelé à certains endroits ; installer une récolte au printemps, c'est déjà plus compliqué,

pour ceux qui ont réussi à sauver leurs plants et qui les ont mis en terre en plein champ au printemps, et au mois de juin, il s'est passé quoi ? Il a plu, il a plu, il a plu et il a plu, donc la maladie s'est posée sur les plants, chez des maraîchers du côté d'Eauze, sur 544 plants de tomates, il y a 537 pieds qui ont attrapé la maladie et qui sont morts, c'est une perte sèche, la PAC n'est pas prévue pour aider des maraîchers, mais des grandes surfaces, des céréaliers, des viticulteurs, etc ».

Encadré : Survivre à la concurrence internationale

Assistant social : *Je lui demande : « Est-ce que vous avez des projections pour vous en sortir ? Il me répond : « Non, maintenant je vais vous dire ce qu'il faudrait : augmenter le prix des céréales, augmenter le prix de la viande, empêcher l'introduction du veau italien... »*

Encadré : Ne pas réussir à vivre de son travail

Assistante sociale de la MSA : *« nous avons des agriculteurs qui travaillent toute la journée sans gagner d'argent, pour eux c'est inadmissible car ils veulent vivre de leur travail et pour eux on se trouve dans quelque chose d'incompréhensible, c'est quelque chose de très lourd à vivre. »*

C - Une nouvelle attitude des jeunes agriculteurs

L'attitude des jeunes agriculteurs est différente : pas d'expression de colère, mais la représentation du RSA comme une aide légitime dont ils aimeraient bien se passer. Un conseiller de la Chambre d'agriculture explique « *les jeunes se disent : je suis en-dessous d'un certain seuil, on me donne un complément de revenu, le RSA ou la prime d'activité, c'est normal.* »

L'entretien que nous avons eu avec un jeune exploitant et son père, retraité agricole des Côteaux du sud du département, reflète clairement ce changement de mentalité :

FXM : Le RSA ?

« Père : *les plus âgés, ils le cachent, les jeunes, ils s'en foutent* »

Fils : « *Moi je m'en cache pas, si on y a droit, c'est qu'il y a une raison, c'est qu'il y a pas de revenu* »

Père : « *Autrefois, quand on s'en sortait pas, on disait rien, on se serrait la ceinture, on faisait avec ce qu'on avait, on vivait une vie de con.* »

Les jeunes agriculteurs du département que nous avons interviewés abondent en ce sens :

Jeune éleveur bio, volailles

« *Le RSA c'est parce qu'avec tous les investissements que j'ai, je sors pas de salaire. Le RSA me procure à peu près 400 euros par mois... Ça me permet de gérer les dépenses du quotidien... Ça me fait mon salaire tous les mois. L'année dernière, le résultat que j'ai dégagé était négatif, dû aux frais. J'ai des emprunts de l'abattoir et auprès du véhicule utilitaire que j'ai changé. Les cotisations à la MSA... L'an dernier j'ai eu des prêts versés, des agriculteurs à payer donc j'ai eu un résultat négatif ! J'espère que l'année prochaine j'arriverai à me verser quelque chose. Pas 1000 euros par mois ! Si déjà je fais entre 400 et 500, ce ne sera pas mal !* »

Jeune maraîcher

« *Au RSA, je crois que je touche 3500 par an. Je suis en RSA activité. Je prévois d'arrêter mais après, dire quand, je peux pas dire. J'ai eu des problèmes les autres années, les deux années avant, mon CA s'est mis à stagner à cause du changement climatique. Je faisais des choses en 2012, 2013 que je ne peux plus faire maintenant. Donc j'avais anticipé au niveau arrosage, pour avoir plus d'eau pour les quelques serres que j'ai. Je passe tout mon CA dans le matériel. Depuis le*

début comme je fais pas de crédit, je vis avec le RSA et tout ce que je gagne, ça repart dans l'investissement de l'entreprise. »

Un autre jeune maraîcher au RSA, rencontré lors de l'enquête sur le RSA (Merrien, 2020), tenait ces propos révélateurs :

« *Les gens ils se disent « ah c'est bien, le gars il a son entreprise, il essaie de vivre avec, c'est bien pour le BIO, c'est bon pour la planète ». Mais ils n'imaginent pas la galère que c'est au début. Il y a pas mal de fois où j'avais le moral au plus bas ; je bossais comme un dur et il y a eu des inondations et j'ai tout perdu.* »

La situation est particulièrement difficile pour les jeunes qui s'installent sans capital de départ. Dans certains cas, la réalisation des rêves permet de subir les difficultés « avec le sourire », mais parfois, l'angoisse est omni présente.

Un premier couple de jeunes maraîchers bio nous explique ses difficultés et ses espoirs :

« *On n'était ni l'un ni l'autre dans l'agriculture, moi (conjointe), mes parents étaient agriculteurs, je n'avais pas l'intention d'aller vers l'agriculture, je me disais je veux un travail ou je suis au chaud l'hiver et au frais l'été, mais je voulais le suivre ; moi (conjoint), j'ai travaillé pendant 10 ans dans un bureau d'études...mais j'en avais marre de bosser avec des machines, sur du non vivant, j'avais envie de travailler avec du vivant, la campagne me manquait, ça été une longue réflexion car l'agriculture je ne la connaissais que sous le format conventionnel, l'agriculture bio, je ne connaissais quasiment pas, pour moi, c'était un truc très marginal, très loin, et c en rencontrant un viticulteur lors des journées de ferme en ferme, il m'a expliqué sa façon de bosser, il ma explique ce que c'était la biodynamique, et le fait de stimuler les plantes, de stimuler la vie plutôt que de chercher à tuer, à combattre...j'ai dit oui tout de suite, une agriculture comme ça, c'est chouette...Elle : Le projet était très enthousiasmant, il y a avait tout à créer dans les champs, et il fallait aussi vendre en direct, et moi je suis une vendeuse, j'adore ça, le contact avec la clientèle et du coup, c'est un salaire qui me fait vivre... on gagne pas beaucoup d'argent, on ne part pas souvent en vacances, on a beaucoup de travail, mais à part ça, c'est bien quand même, c'est une liberté malgré tout, on est dans un beau cadre et on est tous les 3, avec notre fils.* »

Pour un second couple, qui a emprunté pour acheter une ancienne ferme peu modernisée comprenant un élevage de caprins, la situation est angoissante :

« On a commencé à traire à la main, ça prenait énormément de temps de traire, on a finalement récupéré une machine à traire, ça va trois fois plus vite... Le problème du couple qui était avant, - moi je croyais qu'on reprenait une ferme en activité-, mais en fait il n'y avait pas de matériel de vente, avec le Covid ils avaient un peu lâché, ils voulaient arrêter- Du coup, les réseaux de commercialisation, les marchés, ça avait été laissé de côté, en plus les restos étaient fermés à cause du Covid, mais on nous a demandé si on voulait faire le petit marché du village à côté, de là, une nana nous a dit on monte un marché à L-, ça s'est fait comme ça, pour l'instant, on a vendu tout ce qu'on a produit, mais la production n'est pas aussi élevée que prévu, donc c'est un peu la m. financièrement pour l'exploitation, et en termes de marchés, on se demande... On se dit les marchés c'est chouette parce qu'on voit du monde, mais s'il pleut, il n'y a personne, s'il fait trop froid, il n'y a personne, l'été il y a plus de monde, mais à la rentrée, il n'y a plus personne, c'est quand même un peu aléatoire, et beaucoup de temps passé de vente... C'est une année hyper éprouvante, on sort de là épuisés, donc on a décidé de tarir plus tôt pour faire les travaux dans la maison ; on n'a pas de salle de bains, d'améliorer un peu la propriété, il faut aussi qu'on améliore le bâtiment des chèvres... Financièrement il y a 2 niveaux, sur l'exploitation, on a un crédit à la banque, 200000 euros c'est énorme et pour l'instant on a pu dégager ¼ de ce qu'on aurait du dégager sur la 1ère année et il faut quand même que je rembourse la banque en juillet (nb : nous sommes début novembre) c'est un peu chaud. »

Elle l'est également pour les agriculteurs dans les secteurs sensibles aux variations des prix, ou du climat ou aux épizooties. Un éleveur de bovins dans le secteur des Côteaux au sud du département qui a repris l'exploitation familiale explique :

« Il faut engraisser les bêtes pour faire des veaux tout ça, de 200 euros la tonne, c'est passé à 400, on peut plus se le payer. On a 40 veaux dans un box, avant on achetait l'aliment, on donnait des compléments, aujourd'hui si vous complétez les veaux, vous n'avez pas assez de 40 veaux pour payer l'aliment, ça va être 1000 euros d'aliments

tous les 10 jours, les engrais azotés ils ont pris 200%, donc on donne plus de compléments, on ne peut plus, on peut pas le payer, plutôt que de faire des dettes, des dettes, on a supprimé l'aliment, avec les céréales, c'est pas du tout pareil... L'exploitation, c'est des heures tous les jours, nous, on n'est pas à 35 heures, on est à 70 heures par semaine, 365 jours par an, je regrette pas d'avoir repris l'exploitation, mais je le voyais pas aussi dur, c'est pas le travail, le travail, je connais, c'est le côté finances ; j'ai eu le RSA, je l'ai plus, j'ai la prime d'activité. »

Dans la majorité des cas, la demande de RSA découle d'une impossibilité à se dégager un revenu, le plus souvent sans que la responsabilité de l'exploitant agricole soit en cause. Ainsi, un travailleur social demandant l'obtention du RSA pour un jeune agriculteur dans le secteur de la viande bovine écrit :

« Les charges qui ont augmenté et les ventes qui n'ont pas suivi, provoquent la demande de RSA, l'inflation subite des engrais azotés qui ont triplé en 2021 et les augmentations des semences n'arrangent pas les affaires de la société, sans oublier une dette importante due à la coopérative, 150000 euros. » (octobre 2021)

D - Ruptures conjugales et demande de RSA

Les questions agricoles proprement dites ne sont pas les seules raisons des demandes du RSA. De plus en plus souvent, pour les Agriculteurs comme pour les autres catégories de la population, le RSA devient une roue de secours pour faire face aux ruptures conjugales, de plus en plus fréquentes dans le département.

« Dans le milieu rural, les séparations se font vers 40/50 ans -l'usure-. Mais le problème est aussi lié à l'exploitation, souvent les femmes travaillant à l'extérieur ; elles sont infirmières ou aides-soignantes ; et leur salaire, ça paye tout ; elles payent les traites du tracteur, etc. et au bout d'un moment, elles en ont assez. Car quand vous êtes avec des collègues qui ont le même salaire que vous et qui peuvent se faire un restau, une sortie, qui partent en vacances et vous, vous n'avez pas du tout le même train de vie, les mêmes soucis, des fois, c'est dur à supporter dans le temps... A deux on peut s'en sortir, mais dès qu'on se sépare, la précarité est à la porte. » (Assistante sociale de la MSA)

« Monsieur tient la ferme, Madame a une activité salariée à temps plein, ou comme aide à domicile. Le salaire de Madame permet de faire chauffer la marmite, c'est l'équilibre des deux côtés, c'est pas l'opulence mais en tout cas ça fonctionne, y a pas besoin des minima sociaux. Séparation : Madame fout le camp parce qu'elle en a marre de vivre dans la précarité de la ferme et là, Monsieur se retrouve à demander le RSA sous la pression de la MSA et du service AGRIDIFF. Sinon, il franchirait pas le cap et il se foutrait une balle dans la tête derrière son étable. ». (Travailleur social)

E - Le cas particulier des épouses âgées d'exploitants agricoles

Notre enquête a également mis en évidence l'existence d'une catégorie de bénéficiaires qui sortent du cadre normal du RSA et qui devraient de toute évidence percevoir une allocation non connue « droits et devoirs » : les veuves âgées d'exploitants agricoles non déclarées à la MSA :

« J'ai une flopée de femmes d'exploitants agricoles qui de toute façon n'ont pas de reconnaissance au niveau de l'activité et donc pour la retraite, comme elles ont tout le temps travaillé dans les champs mais il leur manque de toute façon des trimestres pour avoir une retraite décente. Donc elles sont maintenues dans le dispositif RSA jusqu'à l'âge de 67 ans... la condition de femme qui n'a pas eu de reconnaissance de l'activité au titre de la retraite. Vraiment c'est parlant ! En termes d'accompagnement c'est vraiment les conforter dans le fait qu'elles peuvent rester dans le dispositif RSA jusqu'à ce qu'elles puissent obtenir une retraite digne.

F - Un frein : les démarches administratives

Malgré l'évolution des mentalités, la demande de RSA demeure très inférieure à ce qu'elle devrait être. Les conseillers de la Chambre d'Agriculture du département, tout comme la Caisse centrale de la MSA, estiment que le non-recours s'élève à 50%, beaucoup plus, me semble-t-il. En dehors du sentiment de honte et de la méconnaissance de leurs droits par les membres de la communauté agricole, ils citent la complexité de la démarche et un certain refus du monde paysan de passer du temps à faire de la « paperasse » :

« Il y en a beaucoup qui pourraient le demander et d'autres qui le demandent mais ne restent pas longtemps car il y a la déclaration trimestrielle à faire, tous les trois mois. On leur demande les revenus qu'ils ont eus au cours des 3 derniers mois,

et beaucoup disent qu'est-ce qu'ils me font ch. à me demander mon revenu trimestriel, je suis pas salarié ; c'est vrai que le formulaire est fait pour un salarié, moi je le fais souvent pour des agriculteurs et je leur laisse une copie pour qu'ils puissent faire le suivant, c'est simple en fait le revenu est annuel, il suffit de le diviser par 12 et le multiplier par 3, et s'il est au micro bénéficiaire agricole, les organismes prennent 13% du chiffre d'affaires comme revenu de l'exploitant, il n'a plus qu'à faire une petite opération pour connaître les revenus trimestriels à déclarer, le calcul n'est pas astronomique non plus, mais quelquefois, vous avez des agriculteurs qui veulent pas faire des papiers. Et vous avez aussi des gens qui ne font pas les démarches dans les temps... »

L'assistante sociale de la MSA confirme et précise cette analyse :

« Il y a un poids administratif, parce que déjà ils croulent sous les démarches administratives, que ce soit pour les dossiers PAC, pour la chambre d'Agriculture, avec le comptable pour ceux qui en ont un, avec la MSA. Le RSA est un dossier complémentaire où on vous demande encore de fournir des documents, avec des déclarations tous les 3 mois, ce qui pour un agriculteur ne fait aucun sens. En plus on prend ses revenus année-1 ou année-2, ce qui ne correspond absolument pas à sa situation au moment où il fait sa demande. »

Complexe au départ, la situation peut rapidement devenir kafkaïenne, comme elle le fut pour des éleveurs, victimes de la grippe aviaire, qui se sont vu refuser le RSA pour des raisons bureaucratiques :

« On a des exploitants qui ont installé des canards ou des poulets en février, qui ont été obligés de les abattre fin février début mars. Donc, on redémarre l'année pour eux, ils allaient recommencer à avoir des revenus, ils ont acheté des poussins, acheté des graines, au mois d'août donc ils ont investi, les bandes de canards ont été euthanasiés, soit ils ont pas pu en faire entrer du fait du contexte. Les prochains poussins ou canetons pourront entrer au moins d'août, ce qui va faire que leur revenus septembre octobre, on a une année gelée. Donc j'ai orienté des personnes vers le RSA, il n'y a pas eu neutralisation des revenus donc ils ont eu un rejet, ils ne comprennent pas qu'on prenne l'année précédente et même les ressources du conjoint. Ça, c'est quelque chose pour eux d'incompréhensible car ils font face à une urgence vitale » (Assistante sociale.)

Ou encore pour un agriculteur des Côteaux qui perçoit, ou ne perçoit plus l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) :

« En deux ans pour les agriculteurs ils ont le temps d'avoir des choses qui se passent sur leur exploitation. Moi par exemple j'ai une personne, il y a deux ans, il a reçu une indemnité ICHN, ça compte dans le calcul du RSA de l'année. Sauf que dès lors, en début d'année, il a perdu le RSA et il n'a plus rien du tout pour vivre. Donc là, il faut passer par des procédés très complexes d'intervention de la chambre d'agriculture avec qui le conseil départemental a une convention qui doit effectivement évaluer que la situation n'est pas terrible, qui doit faire une note pour demander à ce qu'on neutralise les ICHN, la DISA doit évaluer la demande d'exonérations ... mais du coup c'est compliqué quoi ! Et après la MSA doit être informée pour être en paiement, donc autant vous dire que le monsieur il a toujours pas le RSA... » (Assistante sociale du département).

IV - ENDETTEMENT, CONCILIATION, DÉPRESSION, SUICIDE

Dans le domaine agricole, les difficultés financières ne se limitent pas à l'insuffisance de revenus et donc à l'octroi (ou non) d'une aide sociale. D'une part, la définition de revenu agricole est beaucoup plus complexe que celle concernant le revenu salarial et cette complexité se reflète dans la manière d'accorder (ou non) une aide sociale. Par ailleurs, dans le milieu agricole, les cotisations sociales ne sont pas prélevées à la source comme dans le régime salarial et tous les statuts agricoles ne donnent pas droit à l'ensemble des prestations sociales. Enfin, l'endettement est une donnée fondamentale de la profession et donc du niveau de vie.¹

A - La question de l'endettement

En 1989 est mis en place le RMI et les procédures judiciaires agricoles avec conciliation sur le modèle du commerce et de l'artisanat. Le RMI, géré au départ par le Préfet, est originellement prévu pour des personnes sans revenu ou au chômage, non pour des agriculteurs en activité. Mais des agriculteurs peuvent se retrouver avec un revenu nul en fin d'année. Au moment où le RMI est mis en place, ils écrivent au Préfet pour solliciter l'octroi du RMI. Dans quelques cas, ce droit est accordé par dérogation.

Suite à ces demandes, la Préfecture du Gers a demandé à la chambre d'Agriculture de faire un point sur ces exploitations, de préciser où en était l'exploitation, qu'est-ce qu'on pouvait proposer et comment on pensait pouvoir sortir du RMI. A partir de là, se met en place une Commission (Chambre d'Agriculture, banques, MSA, coopératives, centres de comptabilité), chargée de faire le point sur les difficultés des agriculteurs et notamment l'endettement.

Dès le début, la Commission établit une liste de 800 agriculteurs très endettés et dans l'incapacité d'apurer leurs dettes :

« Les endettements pouvaient être énormes : dans les premières personnes que j'ai vues et les premiers dossiers au tribunal, y avait des gens qui avaient deux ou trois ans de retard à la fois à la banque, à la MSA et à la coopérative. Y avait des gens qui avaient 2 ou 3 fois leur chiffre d'affaires. » (Conseiller Agricole).

Cet endettement peut parfois résulter d'une mauvaise gestion de l'agriculteur mais, dans un grand nombre de cas, elle relève de phénomènes extérieurs qui atténuent grandement sa responsabilité ou l'exonèrent totalement : aléas climatiques, problèmes de santé, problèmes de famille.

« Il y a ceux qui ont un outil de production relativement performant, qui sont endettés mais qu'en temps normal, je n'aurais jamais besoin de voir. Mais il y a des faits climatiques, - dans le Gers ça arrive régulièrement qu'il fasse trop sec, un peu d'eau, des gelées sur un secteur viticole -, la santé parce qu'un agriculteur quand il est malade, si le travail ne se fait pas ou s'il y a une baisse de résultats. Parce que la culture, c'est assez facile de faire faire à une entreprise ou un voisin, mais un agriculteur éleveur quand il a des soucis de santé, c'est plus dur de se faire remplacer. Souvent il fait un malaise et les résultats baissent assez vite. Et donc il y a des gens qui se retrouvent dans une phase difficile accidentellement. Après y a aussi les séparations, les arrangements de famille qui sont durs à supporter aussi : souvent, les successions au niveau agricole se font tardivement, c'est -à-dire que l'agriculteur gersoïse, on parle souvent d'une propriété agricole, si les terres ne sont pas à soi ici, il y a une forte tradition de propriété. Donc ça coûte cher d'être propriétaire. » (Conseiller agricole)

¹ L'IGAS reconnaît cette difficulté : « la situation complexe de professions vivant souvent par nécessité dans l'endettement permanent complique l'estimation ; enfin, peu de synthèses exploitables ont pu être tirées des systèmes d'aide particuliers aux agriculteurs en difficulté (AGRIDIFF). » (Berthod-Wurmser, 2012).

Il est fondamental également de tenir compte de l'évolution des marchés et des décisions de l'Union Européenne en matière agricole, qui ont un impact décisif sur les agriculteurs :

« Il y a eu des gens qui se sont trop endettés mais quand même, c'est plus là-dessus des phénomènes, aussi des baisses de prix sur les produits. Tant que les prix étaient garantis au niveau des céréales et du blé, des choses comme ça, principalement, il y a eu l'instauration de la PAC en 92. Et là on s'est rapprochés des prix mondiaux sur les prix de vente. Et là il y a une aide à l'hectare qui s'était compensée mais aujourd'hui, ces aides ont quand même continué à baisser depuis 92 et le coût de la vie a augmenté. Et le prix des produits est aussi beaucoup plus faible qu'à ces époques-là. »

Pourtant, même si, pour un nombre conséquent d'agriculteurs, il devient difficile de vivre de sa profession, il est impensable pour la très grande majorité de quitter la terre et de changer de métier.

Pour éviter cette issue, a été mise en place la procédure de conciliation agricole tenant compte de la situation spécifique des agriculteurs :

Si ce sont « des dettes à court terme : impayés de cotisations sociales, d'assurance, de vétérinaire, et là ça devient très difficile de faire des échéances. Donc sur des gens qui commencent à avoir des retards à court terme un peu partout, soit on arrive à négocier un petit prêt bancaire qui va reprendre tout ça et s'étaler sur une période assez longue. Mais si on fait des échéanciers avec plusieurs comme ça qui ne pourront pas attendre 3, 4 ans. Avec la MSA on a négocié 3 ans alors que la réglementation c'est 2 ans mais sur des dossiers assez exceptionnels, on arrive à 3. Après le vétérinaire et tout ça, c'est difficile de tout étaler et là, ça reste des arrangements précaires. On va essayer d'estimer le taux de rendement en année normale mais si l'année d'après, l'agriculteur a fait quelques quintaux de moins, il faudra rediscuter avec les créanciers. »

Ce ménage d'exploitants agricoles, dont le conjoint a été victime d'un grave accident du travail qui a impacté à la baisse les revenus de l'exploitation, illustre cette situation :

« L'histoire financière a commencé en 2015 à l'arrêt de la 1ère activité (nb : suite à un accident de travail), le gavage ça rapportait entre ¼ et 1/3 de nos revenus et là ça n'y est plus ; ça change du tout au tout, on se retrouve en difficulté pour payer les cotisations, on demande les minimi et on a la chance de rencontrer Mme X. du Contentieux qui nous explique qu'on peut faire un

échancier et ça va nous soulager parce que ...les cotisations étaient de 3000 euros/trimestre environ entre 3 et 4000. Ils ont été très corrects, on a eu cette chance là...nous c'était la 1ère fois qu'on était en difficulté de paiement, même si ça a pu nous arriver d'être dans le rouge ; mais se trouver comme ça, ça fait peur, quand on est jeune d'accord, mais quand ça vous arrive à 50 balais, vous posez plein de questions. » (un couple d'exploitants)

Pour d'autres, dont la situation est véritablement plus catastrophique, il a fallu se résoudre à demander le RMI (et plus tard le RSA) et pour beaucoup d'entre eux, c'est la honte.

Il y a aussi des cas, où l'agriculteur n'a théoriquement pas le droit au RSA, calculé rappelons-le sur ses revenus antérieurs de deux ans au forfait (année N-2) ou moins 1 au réel, il est donc indispensable de demander une dérogation :

« Imaginons, j'ai un agriculteur en début d'année qui n'a plus aucune rentrée jusqu'à l'été ou l'automne, mais qui comptablement a eu un résultat positif et qu'on lui retient 200, 300 euros de revenus agricoles sur le RSA. En étayant ma demande, je vais demander une dérogation jusqu'à telle date pour qu'on ne prenne pas en compte ce revenu car cette personne, la récolte a été retenue par la coopérative ou la banque, il ne lui reste plus rien pour vivre, donc je demande un RSA à taux plein, je demande une dérogation. Je l'envoie à la fois à la MSA et au Conseil Départemental. La MSA elle calcule le RSA théorique de l'agriculteur, ils font le calcul machine. La décision d'une dérogation ne peut être prise que par le Conseil Départemental. La MSA n'a pas de décision là-dessus : elle va juste dire « le calcul fait que le monsieur a 220 euros ». 220 euros point ! Et le Conseil Départemental peut dire « compte tenu des éléments qui nous ont été présentés, on va calculer un RSA à taux plein pour les trois ou quatre ou six prochains mois ».

« Le RSA ça évite le pire oui ! Ils ont au moins quelque chose. »

Comme les autres bénéficiaires du RSA, les agriculteurs en très grande difficulté doivent signer un contrat d'engagements réciproques. Mais quel sens revêt le contrat d'engagement réciproque quand l'exploitant est victime de phénomènes économiques qui le dépassent et sur lesquels il n'a aucune prise ? L'accompagnement est très différent de celui qui peut être accordé à un salarié : il consiste généralement dans un audit de l'exploitation, des recommandations techniques, la recommandation de prendre un second emploi à temps partiel, ou de se retirer du métier d'agriculteur.

B. Phobies administratives et dépressions

Une situation qui se retrouve fréquemment est celle d'agriculteurs déprimés ou sujets à la phobie administrative, qui cessent totalement de remplir les papiers et/ou de payer leurs cotisations à la MSA :

« J'ai des situations totalement catastrophiques sur le plan administratif. J'ai des gens qui n'ont pas fait de comptabilité depuis 3, 4, 10 ans. Parce que l'administratif les rebute. Y en avait un qui devait venir hier : il a une simple TVA, qui suffit d'enregistrer les simples factures d'achat-vente, c'est une comptabilité facile à faire. Ça fait 10 ans qu'il ne la fait pas et qu'il me redit qu'il va reprendre un comptable et qu'il ne le fait pas... Quand je vois un agriculteur qui arrive avec 7480 euros et quelques de cotisations, je sais que c'est parce qu'il n'a pas renvoyé son papier l'année dernière et la MSA a pris forfaitairement un revenu de l'ordre de 16.000 euros - c'est la règle ! -, et donc ça aboutit à 7500 euros de cotisations. Quand je vois ça, je sais que c'est quelqu'un qui n'a pas fait les papiers ! Alors que c'est un papier, c'est pas compliqué à faire. S'il est au forfait, c'est dans la case B7, s'il est au micro BA, il met le chiffre dans cette case-là, il signe et il renvoie. Mais j'ai beaucoup, beaucoup de gens qui ne font pas leurs papiers... quand les gens commencent à être perdus, ils n'ouvrent plus le courrier et ne savent plus où ils en sont ». (Conseiller agricole)

La situation peut rapidement devenir catastrophique :

« Au niveau de la MSA, si on n'a pas payé une cotisation, on reçoit l'appel, une relance, la mise en demeure, l'année d'après la contrainte pour que la MSA valide cette dette et que l'agriculteur ne puisse pas contester cette dette devant le tribunal, puis c'est l'huissier voire le tribunal. Les huissiers essaient d'avoir des propositions de règlement : si c'est un gaveur, il pourra faire une proposition mensuelle, si c'est un céréalier, soit une cession de 2000 euros sur la PAC ou un paiement de la coopérative. Ça reste de la discussion. Et les huissiers, je les rencontre, si je leur explique que j'ai vu telle personne, qu'il pourrait y avoir un apport en décembre de tel montant sur la récolte ou les aides PAC, ils ne vont pas bloquer le compte et tiennent compte de la proposition. Mais derrière faut le faire ! Parce qu'au service recouvrement « vous nous avez proposé un échéancier pour monsieur x de tel montant, sachez que les mensualités de juin et juillet n'ont pas été payées. Veuillez nous recontacter ». (Conseiller agricole)

« L'obsession de ces gens, qui ont entre 50 et 60 ans, leur obsession c'est de payer les cotisations. Parce que la peur qu'ils ont, c'est de pas pouvoir payer ces cotisations, sachant qu'au minimum, la cotisation MSA c'est entre 3500 et 4000 € par an. Sauf que des fois c'est dur à trouver 4000€ par an quand ça rapporte plus. Donc ils sont prêts à tout pour trouver ces 4000 € par an. S'ils ne paient pas la MSA au moment venu de la retraite, ils ne vous la donnent pas. Donc voilà ! C'est pour ça que c'est quand même très compliqué. » (Travailleur social)

Encadré : Recouvrement forcé des cotisations

Les caisses de MSA ne peuvent mettre en œuvre les procédures de recouvrement forcé qu'après avoir mis les débiteurs en demeure de régulariser leur situation au regard du paiement des cotisations dues. La mise en demeure constitue envers le débiteur un préalable nécessaire au recouvrement forcé des cotisations. Si à l'expiration du délai d'un mois imparti par la mise en demeure, les sommes qui ont fait l'objet de la mise en demeure n'ont pas été intégralement versées, la MSA peut procéder au recouvrement des sommes dues en utilisant l'un des moyens suivants :

- Délivrer une contrainte signifiée par voie d'huissier ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception qui comporte, à défaut d'op-

position du débiteur devant le Tribunal des affaires de sécurité sociale, tous les effets d'un jugement ;

- Utiliser la procédure d'opposition à tiers détenteur qui consiste à immobiliser des fonds appartenant au débiteur qui se trouvent entre les mains d'un tiers qui les détient pour son compte (banque, notaire...) ; L'opposition à tiers détenteur n'est utilisable que si la MSA dispose d'un titre exécutoire ;

- Recourir à la procédure sommaire uniquement si les procédures de contrainte et d'opposition à tiers détenteur s'avèrent inopérantes. Cette procédure est mise en œuvre par le préfet du département du domicile du débiteur, sur proposition de la MSA. Les sommes dues sont recouvrées par le percepteur.

C. Les risques de suicide

Le rapport gouvernemental et la MSA font état de 529 suicides d'agriculteurs annuels (2016) en France. Il est difficile d'obtenir des chiffres fiables et non contestés pour le Gers, cependant toutes les personnes-ressources que nous avons consultées confirment les risques pour des agriculteurs aux abois .

L'endettement, la difficulté à payer les cotisations à la MSA et la peur de perdre son exploitation, pourrissent la vie de nombre d'agriculteurs et conduisent à la dépression et parfois au suicide ²:

Assistante sociale de la MSA

« On a le développement de sentiments négatifs qui sont préjudiciables à la santé mentale, un sentiment d'impuissance, de non reconnaissance, de l'inquiétude, de l'insatisfaction, de l'épuisement mental ; l'épuisement des agriculteurs a cette particularité d'arriver brutalement ; ils tiennent, ils tiennent et brutalement ils craquent...c'est beaucoup plus fréquent qu'il y a 5 ans ou 15 ans, il y en avait qui traversaient ce genre de difficultés, mais ils étaient moins nombreux ».

Conseillère de gestion

« Il y a des gens qui sont noyés par rapport aux papiers. Et des gens ont ce syndrome là « on a peur donc on se coupe et on ne répond à rien, on fait plus la déclaration d'impôts ». Donc il y a des gens au RSA qui sont totalement bloqués, qui ont peur de faire des erreurs parce qu'ils ont écrit quelque chose de faux, donc ils ont peur, ils font plus leurs déclarations d'impôts et ils ont plus le droit au RSA. Et ça c'est assez régulier. Ça peut expliquer aussi un peu le suicide, cette pression : notamment la MSA qui est beaucoup citée. »

Assistante sociale de la MSA

« J'ai connu des gens déprimés surtout des couples entre 65 et 75 ans ; ils avaient hérité de leur ferme, s'en faire destituer, c'est très violent parce qu'on ne peut pas passer à la génération d'après et on a un peu fauté »

Conseiller agricole

« Le suicide des agriculteurs, j'ai eu le cas de gens que je connais bien. J'ai envie de dire, ça ne m'est jamais arrivé au moment où les gens me faisaient le plus peur, ce n'est jamais arrivé quand ils sont au fond du seau. La plupart du temps c'est arrivé quand ils sont revenus en surtension. Il y a des gens qui vont remonter lentement mais sûrement et des gens qui ne se soignent pas pendant un an, qui vont se soigner et qui deviennent en surtension - le mot n'est peut-être pas bon mais c'est comme ça que je le ressens - et qui là se mettent à en vouloir à tout le monde, même ceux qui les ont aidés. Et c'est plutôt là que j'ai vu des suicides. Ou alors des gens où on n'a rien vu venir ! L'endettement est évidemment un problème majeur car quand on arrive plus à assurer suffisamment pour la famille. Pas tellement pour l'agriculteur seul, plutôt quand c'est la famille qui est touchée, là oui ! »

« Je suis arrivé une fois chez une personne qui venait de mettre une corde dans le hangar. Je suis passé par hasard, quand j'étais dans son secteur, je venais voir s'il y avait un papier à faire. Ce soir-là je ne savais pas si j'aurais du temps, je suis passé comme ça ; il était dans la cuisine, sa mère était sur un fauteuil roulant, il venait voir toutes les deux heures à peu près. Là il était venu voir sa mère, il n'a pas pu me parler. Il m'a fait signe de le suivre, on est allés sous le hangar et y avait la corde. Et là je ne savais pas quoi faire ! Faut bien réagir mais comment ? C'est surprenant ! Là je l'ai engueulé « vous me sortez cette corde immédiatement ». Et il est monté [sur l'escabeau à la vitesse d'un escargot et là je me disais « s'il met la corde au cou ... », j'avais des frissons et non, il a défait le noeud, la corde est retombée, il est redescendu tout doucement et on a discuté sur un tas de planches pendant une heure et demie. »

² Sorti en 2019, le film « Au nom de la terre », réalisé par Edouard Bergeon, a provoqué une forte émotion et une sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes de l'endettement et du suicide des agriculteurs. Depuis lors, ont été publiés le Rapport Damaisin sur la prévention du suicide des agriculteurs (décembre 2020), ensuite le rapport sénatorial Cabanel et Férat (mars 2021) puis le rapport gouvernemental « Prévention du mal-être et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté » (novembre 2021).

D - Un service de recouvrement trop bureaucratique ?

Tous les agriculteurs que nous avons rencontrés, tout comme la plupart des travailleurs sociaux et des conseillers agricoles se sont montrés critiques vis-à-vis des services de recouvrement de la MSA, rejoignant les critiques émises par le rapport d'information des sénateurs.³

Exploitante agricole

« La MSA, si vous payez pas si vous êtes en retard, ils vous font une majoration qu'ils ne vous rendront jamais, vous pouvez faire les lettres que vous voulez, ils ne vous les rendront pas. Et à la fin, ça tient de l'acharnement car si vous ne payez pas parce que vous ne pouvez pas il y a un engrenage qui se met en route, ils vous augmentent les majorations et tout ça et ça finit que ce sont des sommes pas possibles. La MSA s'interroge pas pourquoi l'argent ne rentre plus, et quelquefois ça met des gens dans des situations impossibles, vous pouvez rien faire, c'est terrible. Les premières personnes que j'ai vues à la MSA, elles vous donnaient pas envie d'être en forme, elles étaient sèches, arrogantes, pas agréables, ...un agriculteur qui ne va pas bien et qui rencontre des personnes comme ça, je comprends qu'il soit démoralisé ou qu'il aille se pendre ».

Agriculteur

« J'ai fait une tentative de suicide, la MSA est venue, la MSA m'a aidée et elle m'aide toujours, par rapport au travail, par rapport à plein de choses, il y a plein d'aides que je connaissais pas... Tandis que le service Recouvrement, il est pas dans le même couloir que le service social, les gens ils se connaissent même pas, je suis certain ». (Eleveur de chèvres)

Conseiller agricole

« La plupart (des exploitants) ne paie pas parce qu'ils ont des soucis financiers ; quand quelqu'un vous appelle, que ce soit la MSA ou n'importe quel créancier, répondre qu'on ne peut pas payer c'est difficile. Quand on a des propositions à faire, ok mais quand on n'en a plus... Donc ces contraintes, elles pourraient être plus personnalisées « malgré votre échéancier en place, nous sommes tenus par la réglementation de vous tenir cette contrainte ; Donc la MSA, là où il pourrait avoir une amélioration, c'est sur les types de courriers,

que ce soit personnalisé et de remettre un peu plus d'assistantes sociales sur le terrain. »

E - Une réduction du personnel de terrain de la MSA préjudiciable au suivi des agriculteurs en difficulté

Au cours des années récentes, la MSA a développé un grand nombre d'opérations pour venir en aide aux agriculteurs en difficulté (Cellule de soutien, etc.).⁴ Cependant, beaucoup d'agriculteurs affirment ne pas être aidés comme il le faudrait :

« J'ai rendu visite à un voisin ; il doit se faire opérer de la hanche, il n'a pas de mutuelle, je dis : comment ça se fait ? comment il se fait qu'il n'y a pas une AS qui est venue pour qu'il puisse au moins se faire opérer ? il vit au fond d'un hangar, un misérable, il y en a plein dans le Gers, mais il n'y a plus de conseillers, il n'y a plus personne, au téléphone, c'est pas la peine, il n'y a personne au téléphone, en fait si on ne demande pas, on n'a rien, il y a plein d'aides, il y a plein de choses, mais on n'est au courant de rien. Déjà, il y a un manque de personnel après, il n'y a pas d'information, comment ça se fait qu'un paysan qui est surendetté, qui a des problèmes psychologiques, qui a honte, comment se fait-il que la MSA qui a le dossier ne peut pas le transmettre au bureau social pour que le bureau social puisse aller voir ce paysan et essayer de régler ce problème. » (Exploitant agricole)

« J'entends dire à la Télé, qu'en 2019, il y avait 540 suicides d'agriculteurs, et qu'on va réformer tout ça, que la MSA s'occupe en amont de ces cas-là. Moi je m'excuse, mais je sais pas par qui ça passe, par le centre de comptabilité ou je sais pas par qui ? Moi, j'ai jamais vu une assistante sociale venir me trouver parce qu'on s'en sortait difficilement. Alors, la prévention c'est difficile, moi j'aurais pu me suicider 10 fois, la MSA n'est jamais intervenue. Tout ça c'est du pipeau tout ça ; la MSA prétend porter du secours aux agriculteurs, mais je ne sais pas sous quelle forme, moi, j'ai jamais vu, c'est pas pour la critiquer, je ne les ai jamais vus se préoccuper de mon cas, c'est pourtant facile avec les centres de comptabilité car on est en réel. Ils connaissent bien notre situation, on est en déficit depuis 3 ans, ça doit remonter quelque part quand même, et je ne sais pas où ça remonte. » (Exploitant agricole)

³ Rapport d'information de Mr Henri Cabanel et Mme Françoise Férat, fait au nom de la Commission des affaires économiques n° 451 (2020-2021) - 17 mars 2021

⁴ Cf : MSA : Plan national MSA de prévention du suicide. La MSA Midi-Pyrénées Sud a créé une « cellule d'écoute et d'accompagnement des personnes en situation de détresse ». Cette cellule est composée de professionnels de la MSA : psychologues, travailleurs sociaux, médecins du travail, professionnels de la Santé Sécurité au Travail, des services de santé ou des services dits « techniques ». Le contact se fait par téléphone mais la personne concernée peut demander à rencontrer une personne de la cellule d'écoute.

Nos interlocuteurs mettent l'accent sur les compressions de personnel au sein de la MSA qui impactent le suivi des agriculteurs en difficulté :

« Autrefois, il y avait 17 assistances sociales MSA qui voyaient, qui avaient des secteurs : aussi bien l'agriculture que les retraités, tous types de prestations. Aujourd'hui pour rencontrer les agriculteurs, il n'y en a que 3 et demie. Y en a 5, 6 qui sont sur d'autres missions d'accompagnement de retraités, de groupes ... Mais pour des suivis individuels de personnes, aujourd'hui, elles sont 4 dont une qui est sur un autre département »

« Il y avait une AS-MSA dans chaque canton. Et puis ils ont agrandi le territoire, on s'est retrouvés avec deux pour tout le département. Et maintenant c'est une catastrophe. Il y a quelques permanences, l'après-midi à droite à gauche mais il n'y a plus personne sur le terrain. Donc les gens viennent voir les assistantes sociales du département, car la MSA n'est plus sur le terrain. »

La MSA se trouve prise en tenailles entre les pressions de l'Etat visant une réduction des coûts de gestion de l'organisation et les besoins sociaux en forte croissance.⁶ Il est indéniable que la crise aigüe qui résulte de cette situation impose des décisions radicales.

EN GUISE DE CONCLUSION

La situation économique et sociale des agriculteurs du Gers offre un paysage contrasté. D'une part, l'agriculture gersoise a su prendre le tournant de la révolution verte du XX^{ème} siècle. L'agriculture vieillissante et retardataire d'avant-guerre a donné naissance à une agriculture productiviste, prospère, qui a su, dans plusieurs territoires, prendre le tournant du bio, tandis que d'autres ont su jouer la carte de la labellisation et de la qualité. La moitié des exploitations spécialisées en céréales, oléagineux et protéagineux génère plus d'un tiers du chiffre d'affaires de la branche agricole gersoise. Le Gers est le 1^{er} produc-

teur en tournesol (75 000 ha) et en soja (10 500 ha) en France. Avec un effectif de 4,5 millions de têtes produites annuellement, le Gers est le 2^{ème} département français pour les canards gras et à gaver. Le Gers est également le premier département en Grandes Cultures bio de France. Toutefois, la situation n'est pas stabilisée et les crises (prix des intrants, prix de vente, aléas météorologiques, épizooties) peuvent mettre en péril une situation apparemment très satisfaisante.

D'autre part, cette évolution du monde agricole présente aussi des aspects négatifs, générateurs de pauvreté et de précarité. De manière générale, à l'exception d'une minorité d'agriculteurs et pour certains secteurs, l'agriculture est peu rémunératrice. De petites exploitations peu modernisées survivent difficilement et leurs propriétaires, souvent âgés, se retrouvent avec des revenus excessivement bas, souvent endettés et au bord de la dépression. D'autres secteurs, à la merci de l'évolution des prix et/ou des contraintes météorologiques ou sanitaires, ne peuvent survivre que grâce aux aides sociales, longtemps refusées par fierté paysanne. La détresse et/ou la colère des agriculteurs que nous avons rencontrés est profonde.

Les ménages du monde agricole subissent fortement les transformations culturelles et sociétales. Beaucoup d'épouses et de conjointes ne supportent plus une vie entièrement dictée par l'exploitation agricole. Les ruptures conjugales sont nombreuses et tardives ; la disparition d'un revenu externe jette alors beaucoup d'agriculteurs (et moins souvent d'agricultrices) dans la grande pauvreté.

Enfin, l'histoire du département, profondément agricole, pèse toujours sur le présent : beaucoup d'anciennes conjointes d'agriculteurs bénéficient de pensions de retraite insignifiantes. Le niveau moyen des retraites agricoles demeure faible, ce qui explique que le taux de pauvreté des personnes âgées dans le Gers soit l'un des plus forts de la France métropolitaine. Le vieillissement des campagnes se traduit naturellement par un appauvrissement du niveau de vie.

⁶ Pour la période 2021-2025, la convention d'objectifs et de gestion (COG) prévoit la suppression de 750 emplois en équivalents temps plein (Convention d'objectifs et de gestion 2021-2025, www.MSA.fr).

PORTRAIT D'ENSEMBLE

L'étude "*Le bonheur est-il encore dans le pré ?*" constitue la réponse à une commande du GIP Gers Solidaire. Réalisée tout au long de l'année 2021, l'étude fait appel aux ressources de l'analyse statistique, de la cartographie, de l'économie territoriale, de l'histoire, de la sociologie de la pauvreté et de l'exclusion, de la méthode des parcours de vie. L'ensemble se conjugue en plusieurs chapitres que nous avons réunis en Cahiers.

CAHIER N°1

PERSPECTIVES GLOBALES

La réponse conceptuelle à l'appel d'offres, comprenant un état des lieux de la recherche sur la pauvreté en milieu rural et une bibliographie.

Sommaire global de l'étude.

Le Gers aujourd'hui : une analyse statistique et cartographique visant à mettre en évidence les caractéristiques économiques et sociales du département du Gers .

CAHIER N°2

PAUVRETÉ ET MISÈRE DU PAYSAN GASCON AUTREFOIS

Une étude historique de la pauvreté rurale dans le département : les situations contemporaines sont l'héritage d'une histoire de longue durée ("L'empreinte des origines").

- I - Être paysan dans le Gers de l'Ancien Régime au Second Empire
- II - Un relatif mieux-être sous le Second Empire : la terre aux paysans, la dépopulation
- III - Le cercle vicieux de la dépopulation
- IV - Le renouveau agricole des trente glorieuses
- Bibliographie complémentaire

CAHIER N°3

PAUVRETÉS GERMOISES

- I - De la pauvreté : analyse conceptuelle
 1. Les définitions de la pauvreté : avantages et limites
 2. La pauvreté monétaire
 3. La pauvreté en conditions de vie
 4. L'approche sociologique « simmellienne »
 5. L'approche subjective de la pauvreté
- II - Comparaisons nationales et régionales
 1. Pauvreté, précarité dans le Gers en perspective nationale
 2. Perspectives régionales
 3. Une géographie de la pauvreté et de la précarité dans le Gers
 4. La pauvreté des personnes âgées en milieu rural
 5. Une économie sociale des territoires

CAHIER N°4

RURALITÉS GERMOISES

Une analyse économique, statistique et géographique des territoires ruraux du département faisant apparaître une typologie sociale du département ainsi que les forces et les fragilités des différents territoires gersois

I - Introduction : une nouvelle définition de la ruralité

1. Population rurale, population agricole

2. Economie des territoires. Richesse et pauvreté : de nouvelles perspectives

II - La ruralité gersoise

1. Le Gers : un département à très forte dominante rurale

2. Deux grands ensembles d'espaces ruraux

3. Une typologie tertiaire affinée

CAHIER N°5

LE MONDE AGRICOLE DANS LE GERS : une analyse statistique, cartographique et sociologique

I - Les caractéristiques de la population agricole du département

II - Les revenus des agriculteurs et la question de la pauvreté

III - Les pensions des agriculteurs

CAHIER N°6

DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES AGRICULTEURS DU GERS : une approche sociologique compréhensive

I - « Se serrer la ceinture » : la culture de la pauvreté des agriculteurs

II - Les agriculteurs en difficulté et les minima sociaux

III - L'aide sociale : d'une réticence culturelle à l'acceptation sous contrainte financière

IV - Les agriculteurs en difficulté : endettement, conciliation, dépression, suicide

CAHIER N°7

UNE ÉTUDE SOCIOLOGIQUE DE LA PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL NON AGRICOLE

LA PAUVRETÉ DES NON-AGRICULTEURS EN MILIEU RURAL

1. Vivre dans l'hyper-ruralité

2. Des campagnes repeuplées par des urbains pauvres

3. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire

4. La vie n'est pas un long fleuve tranquille